





Règlement du tournoi

- 1. Lieu: Complexe Sportif J. Verté, Avenue Clermont Tonnerre, 26A à 1330 Rixensart.
- 2. Le tournoi se jouera en suivant les statuts et règlements de la F.R.B.T.T.
- 3. Il sera fait usage de 16 tables bleues avec des balles de 40mm de couleur orange.
- 4. Droits d'inscription : 8€. Directeur du Critérium : POLET Madeleine

5. Séries et horaires :

9h	Hommes NC/E6
9h	Hommes E4/E0
14h30	Hommes E0/D0
15h	Hommes D0/C0

Il n'est possible de s'inscrire que dans une seule série, à choisir parmi celles contenant son classement. Par exemple, les joueurs D0 ont le choix de participer soit à la série C0/D0, soit à la série D0/E0.

6. Le tournoi se déroulera en poules de 5 ou(6) avec une limite de **40** inscriptions par série. Les 4 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tour final à élimination directe.

Les dames peuvent s'inscrire dans une série Homme.

- 7. Les matchs se joueront en 3 sets gagnants.
- 8. Il est demandé aux joueurs de se présenter à la table du juge-arbitre une demi-heure avant le début de leur série. Tout retard peut être sanctionné d'un scratch immédiat.
- 9. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol.
- 10. Le juge-arbitre prendra toutes les dispositions, mesures ou décisions nécessaires au bon déroulement du tournoi.
- 11.Les 5e de poule, ainsi que les perdants des tours finaux, sont tenus d'arbitrer un match.
- Les inscriptions se font en direct sur le site du cpbbw.be jusqu'au jeudi 26 mars à 24H00.
- En cas de problème, contacter <u>viviane.goffin@skynet.be</u> ou GSM: 0475/53-20-89
- <u>ATTENTION</u>: Les joueurs_qui ne confirment pas leur inscription aux compétitions par voie électronique ne seront <u>PAS INSCRITS</u> (attention aussi aux secrétaires qui doivent confirmer pour leur joueur).
- La liste des non-confirmés est disponible dans le programme d'inscription. Vérifiez bien votre adresse mail car c'est celle qui est utilisée pour l'inscription et qui reçoit le mail de confirmation.
- Lors du Critérium, tout refus d'arbitrage sera sanctionné par une amende de 12,50€.
- En cas d'absence non prévenue, une amende de 12,50 euros sera réclamée <u>en plus</u> du coût de_son inscription.
- 12. Les tableaux seront élaborés le 28 mars 2015 au club d'AEC à 10H00
- 13. Le tournoi est autorisé sous le numéro BBW.VG08/13/14.
- 14. Une petite restauration sera assurée tout au long de la journée.